



Paris, le 29 novembre 2013

Communiqué de presse



Le fruit d'un combat pour le droit au logement décent

Cet été, le CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques) et le DAL (Droit au Logement) sont intervenus conjointement pour qu'un bailleur privé rétablisse l'eau à un jeune couple, qu'il avait illégalement coupé.

Il y avait là une urgence sociale face à un propriétaire faisant fi de la loi et des procédures légales et mettant en danger par son attitude le bébé qu'attendait la jeune femme.

L'action menée et son retentissement médiatique ont conduit le Maire de Melun, face au silence du bailleur à faire remettre l'eau plusieurs semaines après.

Un premier pas était franchi, il ne manquait plus qu'à obtenir que le couple puisse quitter son 12m² indécents, voire quasi insalubre, pour prendre un logement social.

Une nouvelle longue marche semée d'embûches commençait, alors que le Code de la construction et de l'habitat classe ce genre de situation comme une priorité pour un relogement.

Si l'Office Public de l'Habitat a joué correctement son rôle, il a fallu qu'une commission d'attribution accepte la candidature du couple.

Oubliant qu'une famille surendettée, victime d'un accident de la vie pouvait redresser la situation et repartir sur de bonnes bases, la commission a renvoyé par trois fois le dossier, faisant fi de la loi Dalo.

Aujourd'hui, grâce à la mobilisation des familles laïques locales, grâce à l'obstination du jeune couple et aux soutiens apportés par les services sociaux et des élus, le jeune couple a enfin eu gain de cause.

Le CNAFAL et le DAL qui sont restés en relation partenariale durant cette lutte se réjouissent de la conclusion de cette affaire, et appelle l'Etat à être plus vigilant dans le respect du droit au logement.

Ils restent mobilisés dans le 77 et ailleurs pour la défense des familles et pour le droit au logement pour tous, et demandent à l'entrée de l'hiver, la mobilisation de logements et de bureaux vacants, appartenant aux pouvoirs publics et aux riches propriétaires, pour accueillir les sans-abris, toujours plus nombreux dans les départements.

Pour le DAL,
Jean-Baptiste Eyraud,
Porte-parole,
06 09 59 19 74.

Pour le CNAFAL,
Jean-François Chalot,
Secrétaire général,
07 89 05 54 64.